



# FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Décembre 2012 - N° 91  
PARUTION TRIMESTRIELLE

Bonne  
Année  
2013!

en route vers 2013!

Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

## SOMMAIRE

<b>Edito :</b> .....	p 1
<b>Actualités :</b> SDGC Etudes de la ressource.....	p 2-3
<b>Economie :</b> Stracel Cours des bois.....	p 4
<b>Homme des bois :</b> J.Cl. Hanesse La gestion forestière.....	p 8
<b>Technique :</b> Plantations, la suite Prévoir.....	p 6-7
<b>Autour de nous :</b> D. Jacquin Agriculteur et forestier.....	p 10
<b>Parole aux Syndicats</b> L'Alsace .....	p 9
<b>Arbre au vert :</b> Le Grand Tétras Apprendre à le préserver.....	p 10
<b>Au coin du bois :</b> Le châtaignier Sylviculture avec nouveaux débouchés.....	p 11
<b>De feuilles en aiguilles :</b> Nos brèves.....	p 12

**L**e 22 septembre 2012 : journée de la Forêt Privée de Lorraine-Alsace à Koenigsmacker qui met en lumière les travaux réalisés dans le cadre des Plans de Développement de Massif (PDM), outils du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF). Au-delà des sigles administratifs, la mobilisation des bois, de manière durable, en petite forêt privée devient réalité. Le même jour est annoncée la naissance du FA3R, fonds créé par la volonté de la filière résineuse, décidée à assumer sans attendre le renouvellement de la ressource.

Cette journée, organisée à quelques kilomètres de la future zone d'Illange, dédiée au commerce chinois, pourrait être le symbole d'une filière bois lorraine qui affirme sa volonté d'agir. La Forêt Privée a un rôle majeur à y jouer.

**L**e 20 novembre 2012 : M. Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, vient à Metz ouvrir les rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois. Ces conférences organisées sous l'égide de l'Etat et des Régions, sous forme de tables rondes, doivent réunir les différents acteurs et définir un plan d'actions en faveur de la filière.

**L**a Forêt Privée a su prouver sa volonté d'un rapprochement avec l'industrie de transformation. C'est le cas aujourd'hui dans le cadre du réseau "Forinvest Business Angels", qui motive l'engagement de propriétaires forestiers dans les industries du bois.

**P**rofitons de ces tables rondes régionales pour confirmer cette volonté de rapprochement producteurs/transformateurs.

**N**ous, propriétaires, gérons certes un patrimoine, mais nous devons prendre conscience que nous sommes avant tout des producteurs et engager un partenariat plus étroit avec les transformateurs. Ce partenariat peut prendre toutes les formes pourvu qu'elles répondent aux objectifs de sécurisation et régulation des approvisionnements par la fidélisation des contacts ou contrats,... Tout est possible !

**C**ette démarche auprès des industries locales doit permettre d'abaisser les coûts de mobilisation et/ou de prospection. Elle doit aussi permettre de lisser le coût de la matière première, garantissant un revenu régulier aux producteurs qui auront alors une meilleure lisibilité pour envisager les travaux nécessaires.

**E**nsemble, œuvrons pour que 2013 trace la voie d'une filière en Lorraine et en Alsace riche en échanges et en progrès.

Pour une filière solidaire !

Didier DACLIN  
Vice-président du CRPF  
Président de Forestiers Privés de la Moselle



# Actualités

## Les nouvelles règles départementales d'exercice de la chasse : où en sommes-nous ?



Photo : Guy Pereira - propriétaire

*Les schémas départementaux de gestion cynégétique sont en cours de renouvellement. Dans quelles conditions se passe le dialogue avec le monde de la chasse ? Quels sont les points d'achoppement entre forestiers et chasseurs ? Allons-nous vers une meilleure prise en compte préventive de nos problèmes récurrents de dégâts forestiers ?*

La loi chasse de 2005 a instauré les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, encore appelés SDGC. Ces documents sont opposables aux chasseurs et réglementent leurs actions sur le terrain, donc dans nos forêts. Ils déterminent également les règles à respecter en matière d'affouragement et d'agrainage en forêt. Rédigés par les Fédérations des chasseurs, ils sont approuvés par le Préfet après concertation avec les représentants, notamment du monde agricole et forestier et après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, où nous siégeons. Les premiers schémas ont été agréés entre juillet 2006 (Bas-Rhin et Meuse) et juillet 2007. Ils sont valables 6 ans et sont donc actuellement en cours de renouvellement.

### Lutter préventivement contre les dégâts forestiers

C'est dans le cadre d'une commission mixte rassemblant le CRPF et les syndicats départementaux qu'une liste de points à améliorer a été établie. Dans nos demandes, figurent, notamment pour le cerf, la simplification du plan de chasse qualitatif. L'impossibilité de tirer des jeunes cerfs mâles entraîne aujourd'hui la formation de hardes importantes d'animaux non tirables qui sont responsables de dégâts d'écorçages, surtout en zone périphérique des noyaux de population. Nous demandons également de limiter l'extension géographique du cerf, surtout en plaine dans les petits massifs forestiers feuillus qui ne peuvent supporter une harde, sans subir des dégâts importants. Des sanctions existent en cas de tir d'un cerf mâle trop jeune. Nous exigeons d'appliquer la même règle en cas de non réalisation de plan de chasse minimum pour les femelles et les jeunes.

Pour le chevreuil, dont le tir n'est pas contrôlé, nous réclamons de pouvoir déterminer des zones à dégâts dans lesquelles le contrôle soit effectué, ou alors de mettre en place un système déclaratif (via Internet) avec un contrôle aléatoire par tirage au sort dans les 24 à 48 heures.

A propos du nourrissage, nous avons exprimé notre opposition au nourrissage incontrôlé, ou incontrôlable, en forêt. L'affouragement des cerfs est déjà interdit partout en Lorraine et Alsace. Nous demandons le strict respect de la circulaire Kosciusko-Morizet, qui préconise d'autoriser le seul agrainage par maïs pendant la période de sensibilité des cultures agricoles, soit de mars à novembre dans nos régions. A noter que l'efficacité de l'agrainage contre les dégâts aux prés n'est pas démontrée aujourd'hui. Nous demandons également que l'implantation de postes d'agrainage ou de dépôts de maïs, en forêt privée nécessite l'autorisation préalable et formelle du propriétaire.

### Où en sommes-nous en Lorraine-Alsace ?

Le schéma du Bas-Rhin constitue le premier document qui a été arrêté avec des avancées significatives, notamment un assouplissement de l'application du plan de chasse qualitatif, avec distribution possible de bracelets mâles indifférenciés en cas d'écorçage. En Meuse, les forestiers n'ont pas été entendus et ont voté contre le schéma. Un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a été intenté. Ce dernier a demandé au Préfet d'exiger de la Fédération des Chasseurs de revoir sa copie... Dans les Vosges, nous sommes dans une situation de blocage. L'ensemble du monde agricole et forestier n'ayant pas été entendu, un courrier commun exprimant notre désaccord a été envoyé au Préfet...

En Meurthe-et-Moselle, la concertation débute et nos demandes ont été envoyées. Dans le Haut-Rhin, la difficulté reste l'agrainage, aucune période d'interdiction totale n'étant prévue actuellement. En Moselle, les travaux n'ont pas encore débuté.

Rome ne s'est pas faite en un jour...

Pascal Ancel - CRPF

# La forêt lorraine a de la ressource...

*Depuis près de 3 ans, FLOREAL vous tient régulièrement informés des travaux effectués pour chiffrer les possibilités de récolte supplémentaire dans les forêts lorraines. Les résultats semblaient irréalistes pour l'ensemble de la filière ; c'est pourquoi, la DRAAF Lorraine et le GIPEBLOR ont mené simultanément cette année, deux études avec deux méthodologies différentes qui ont abouti à des résultats plus consensuels.*

Avec le développement important du bois énergie ces dernières années, la connaissance de la ressource supplémentaire disponible dans notre forêt française est devenue stratégique. Plusieurs études nationales ont évalué cette ressource, mais les résultats sont souvent contestés. La dernière en date (étude IFN-CEMAGREF 2009) présente la Lorraine comme un grenier à bois de la France, avec la soit-disant possibilité de doubler la récolte régionale de bois !

Ces résultats ont, très logiquement, été contestés par les acteurs lorrains, qui ont donc souhaité mener des évaluations, en tenant compte des particularités régionales.

La première étude, commanditée par la DRAAF Lorraine, a été confiée à l'IGN (incorporant l'IFN, Inventaire Forestier National, depuis le début de l'année). Elle a été réalisée par les mêmes acteurs et avec la même méthodologie que la dernière étude nationale, mais en ajoutant les critères correspondant aux spécificités locales.

Pour mener ses études, l'IGN utilise ses inventaires et y applique des scénarios de croissance et de gestion forestière (éclaircies et coupes définitives) par essence. Grâce à leur parfaite connaissance des conditions locales, les acteurs forestiers lorrains (CRPF, ONF, Communes Forestières...) ont affiné ces scénarios et ont ajouté des contraintes de type environnementale (surface sous régime de protection...), sociale (difficulté de mobilisation en petite forêt privée...) et économique (prix des bois...).

En effet, depuis les années 80, si le stock global de la forêt lorraine est resté stable, celui de la forêt privée a augmenté de 15 millions de mètres cube (car celui de la forêt publique a baissé d'autant, données ONF Lorraine 2011).

A partir de cette constatation et connaissant la production moyenne de la forêt et la récolte effectuée ces 30 dernières années (Production - Récolte = Différence de stock), il a été possible de calculer de manière globale les possibilités supplémentaires de récolte.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Les nouvelles possibilités de valorisation du bois pour l'utilisation énergétique ne faisant pas partie de la récolte utilisée dans ces calculs, elles ont été ajoutées (données ONF-F&BE, 2006).

Les résultats ont abouti à une ressource supplémentaire disponible en Lorraine de 750.000 à 850.000 m<sup>3</sup> (soit environ 25 % de plus que la récolte actuelle).

De plus, en utilisant les résultats des deux études menées par le CRPF en 2011 sur l'application des Plans Simples de Gestion, on a pu démontrer que ces volumes supplémentaires sont quasi uniquement disponibles en forêt privée de moins de 25 ha d'un seul tenant.

La forêt lorraine a donc bel et bien de la ressource, mais une ressource qui est soumise à une contrainte de taille : le morcellement de la forêt privée.

Une augmentation de la récolte est possible, de l'ordre de 750.000 à 1 million de mètres cube, mais pour cela il est nécessaire d'accroître grâce à l'animation, le désenclavement de la petite forêt privée.

Vu les difficultés dues au morcellement, un objectif prudent de 750.000 m<sup>3</sup> supplémentaires, dont 650.000 m<sup>3</sup> issus de forêts privées, devrait être "le bon chiffre" !

Jérôme Martinez - GIPEBLOR

Avec ces nouveaux critères, la ressource supplémentaire disponible en Lorraine serait de 1,1 à 1,3 million de mètres cube.

La seconde étude, commanditée par les professionnels lorrains, a été menée par l'interprofession GIPEBLOR, grâce au soutien financier de la DRAAF Lorraine. Une approche plus globale et pragmatique a été privilégiée, avec la volonté de valoriser les différentes études plus spécifiques qui avaient été menées en Lorraine, notamment par le CRPF, l'ONF et F&BE.

La méthodologie utilisée est celle dite de la comparaison des stocks. Elle permet de manipuler les chiffres les plus bruts possibles (le volume de bois étant directement issu des inventaires) et utilise des notions proches du terrain et connues des acteurs locaux (la production biologique et la récolte).

Dès la première étape, l'étude a démontré ce qui était déjà affirmé par de nombreux forestiers : c'est en Forêt Privée que se trouvent les ressources supplémentaires.

# Economie

## Fermeture de Stracel

*C'est désormais définitif, l'usine STRACEL de Strasbourg fermera ses portes le 31 décembre 2012. C'est une grande page qui se tourne, l'usine ayant eu une influence majeure sur la filière résineuse du Grand Est depuis 70 ans.*

Elle a été créée en 1937 sous le nom de Cellulose de Strasbourg, fabriquant de la pâte chimique ; En 1982, elle est "à deux doigts" de fermer, et certains se souviennent des manifestations de la filière pour maintenir le site. Elle revit sous le nom de STRACEL, grâce à la création d'une Société de Participation (SDP) comprenant scieurs, fournisseurs, transporteurs.



Depuis 1998, elle appartient à UPM Kymene, groupe finlandais qui comprend 22.000 salariés et pèse près de 9 milliards de chiffre d'affaires, et produit du papier magazine couché.

La Société de Participation comprend 392 actionnaires, dont la quasi-totalité des scieurs résineux du Massif Vosgien pour lesquels Stracel est la principale source d'écoulement de leurs produits connexes : l'approvisionnement de Stracel est composé pour l'essentiel, en produits connexes résineux, c'est-à-dire des dosses sous forme de plaquettes à hauteur de 1.000.000 map/an<sup>(\*)</sup> auxquels s'ajoutent 126.000 stères de rondins, dont respectivement 77 % et 75 % sont livrés par la SDP.

La reprise du site n'est, pour l'instant, pas définitivement assurée. Un cartonnier voulant produire du gros emballage semble "tenir la corde", avec un défaut majeur pour la filière : il n'utilisera pas de bois, mais essentiellement du papier et du carton recyclés. On parle également, à échéance de 3 ans, de l'installation sur le site, d'un projet "BTL" (Biomass to liquid) produisant à partir de la biomasse ligneuse, du bio diésel. Mais pour l'instant, une série de questions très sérieuses se pose :

- Comment valoriser au même niveau, les produits connexes, sachant qu'ils représentent pour les scieurs du massif Vosgien, rien moins que 10 à 12% de leur chiffre d'affaires ?
- Où retrouver les débouchés perdus pour les éclaircies résineuses dont la forêt a besoin ? Pour les propriétaires forestiers privés ou publics, le problème est très sérieux : les débouchés actuels pour le bois de trituration risquent d'être occupés par les plaquettes disponibles, plus faciles à mobiliser : la réalisation des éclaircies résineuses risque d'être très difficile à commercialiser si des solutions ne sont pas trouvées.

Sans compter la perte des emplois induits, générés par l'approvisionnement de Stracel. Les Interprofessions, les Régions, l'État y travaillent. Affaire à suivre, ...

(\*) MAP : m<sup>3</sup> apparent - Unité utilisée pour les plaquettes

## Cours des Bois : de la morosité, sans excès

*Les discours sont marqués de pessimisme et d'inquiétude, mais dans les faits, les prix et les débouchés se maintiennent globalement.*

### Chêne

Certaines ventes sur pied ont été très moroses, mais néanmoins, la demande est encore là, les scieries locales n'ayant pas de stock. La tension est même forte sur les qualités supérieures (merrain, tranche, plot).

Prix sur pied, qualités C/D : 60-100 € qualités B/C : 150-200 €

### Hêtre

En Lorraine, l'essentiel des hêtres des forêts publiques est mis en marché par contrat d'approvisionnement et non plus par ventes publiques. On tend donc vers un marché stabilisé, les qualités les plus médiocres passant en bois-énergie. La demande reste constante pour la qualité moyenne (autour de 35-45 €/m<sup>3</sup>).

### Frêne-Feuillus précieux

Le frêne continue d'avoir une bonne tenue ; le merisier n'est plus de mode, pour l'instant.

### Sapin-Epicéa

Le secteur de la construction est peu dynamique, mais la situation allemande n'est guère plus enviable et la capacité de sciage s'est resserrée outre-Rhin, ce qui permet un certain maintien du marché et des prix.

Côté Lorraine, deux scieries importantes de gros bois ont dû fermer, et le débouché pour les gros bois se resserre encore. Prix moyen sur pied 45-55 €/m<sup>3</sup>.

### Trituration

La trituration feuillue perd un ou deux €uros, tournant autour de 10-13 €/la tonne sur pied. La trituration résineuse blanche a baissé il y a un an, mais la demande actuelle est consolidée (autour de 5 à 10 €/sur pied).

La demande de bois-énergie en plaquettes se confirme régulièrement, le prix dépendant bien sûr du contexte du chantier. Il peut rester au propriétaire, selon les conditions, entre 0 et 10 €/tonne sur pied (voire moins, s'il s'agit de travaux coûteux).





# Homme des bois

Jean-Claude Hanesse

**"La gestion forestière me semble plus complexe que la gestion d'une entreprise !"**

**Et vous choisissez cette forêt de 33 ha à Gorze (Moselle, limitrophe Meurthe-et-Moselle) ?**

En 2009, grâce à l'appui précieux d'Arnaud Michaut, expert bien connu, j'ai visité plusieurs massifs. Je n'étais pas pressé, j'ai pris le temps d'orienter mon choix...

Il s'est porté sur ces 33 ha à Gorze. Située sur les plateaux calcaires, c'est une forêt "particulière" puisque composée de 27 ha de peupliers de 30 ans, qui arrivent donc à maturité et de 6 ha en régénération naturelle. Le peuplier est une essence qui pousse vite, avec un cours relativement stable, mais bas, 20 à 35 €/m<sup>3</sup>. Les coupes se feront doucement, étalées dans le temps. Je précise aussi que j'ai souscrit une assurance tempête-incendie (environ 1.000 €/an) : je ne peux prendre le risque de voir se renverser tout le peuplement !

**Vous avez également investi dans la création d'une route**

Avec l'aide d'Arnaud Michaut et de Cédric Thomas, j'ai déposé un dossier de création de route avec aire de stockage et place de retournement. Ces aménagements coûtent cher mais sont correctement subventionnés.

En intégrant l'ensemble de ces éléments, vous comprenez bien que je n'ai pas acheté cette forêt pour la rentabilité : après les coupes, il n'y aura plus de revenus avant longtemps ! En revanche -et cela peut sembler paradoxal-, l'aspect patrimonial sera préservé !

**Votre objectif sylvicole est de vous orienter vers une futaie feuillue ?**

Entre les lignes de peupliers, une régénération naturelle d'essences diverses, bien en station, s'est installée : charme, érable sycomore, merisier, frêne. Ce boisement d'une trentaine d'années constitue l'avenir de la forêt. Nous allons sélectionner les tiges d'avenir parmi les feuillus précieux (sycomore, merisier et frêne). J'aime à penser que mes petits-enfants se promèneront dans une belle futaie !

**Avoir un conseiller, c'est bien, connaître la forêt c'est mieux, et pour cela, le Fogefor est une bonne école ?**

Mon expert remplit son rôle à merveille, je n'ai pas la prétention de le remplacer ! Ce que je souhaite, c'est avoir les bases de réflexion. La gestion forestière me semble plus complexe que la gestion d'une entreprise ! Il faut tenir compte de tant de choses : la nature, les sols, les peuplements, la sylviculture, les marchés, l'environnement,... Beaucoup de paramètres à appréhender, puis synthétiser ! Et, là, comme partout, une bonne décision, c'est un bon compromis entre ces différents paramètres !

Le Fogefor aborde des sujets extrêmement diversifiés, la sélection des thèmes est faite de façon intelligente, les intervenants sont brillants et passionnants.

Marie-Alix de Sars, la présidente, anime ce cycle dans un très bon esprit ! D'ailleurs, j'ai l'intention de suivre le cycle de perfectionnement (5 jours en 2013) !

Une chose toute simple : je ne connaissais pas les propriétaires forestiers, je les découvre dans leur diversité et dans cette passion qui nous réunit. Propriétaires par héritage, ou par choix, la forêt nous rassemble !

Et j'aimerais leur faire découvrir mon autre passion en les emmenant voler au dessus de leurs forêts : d'en haut, on a une tout autre vision !



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

**Jean-Claude Hanesse a 60 ans, il est directeur du Centre de Congrès de Nancy. Passionné par tout ce qui vole (avion, planeur, ULM), il est par ailleurs instructeur et président de l'aéroclub à Nancy (section ULM, précise-t-il). Mais il aime aussi avoir les pieds sur terre,... et principalement en forêt ! C'est ce goût prononcé pour les choses de la nature, les arbres,... qui l'a amené à découvrir une nouvelle passion et à devenir -depuis peu- propriétaire forestier. Afin de décrypter la complexité de la forêt, il souhaite avoir les meilleurs atouts en main. Il suit la formation Fogefor, se fait aider par un conseiller, et surtout il observe et apprend à connaître sa forêt et ses arbres.**

**Comment êtes-vous devenu propriétaire forestier : héritage, passion, chasse ?**

Pas par héritage, ni pour la chasse, mais par un goût de la nature, sans cesse plus prononcé avec l'âge qui vient ! J'ai toujours aimé me promener dans ce que j'appelais les forêts "de tout le monde". J'ai toujours été séduit par cet ensemble vivant, toujours en mouvement, les arbres, la faune, les champignons,... C'est un univers dont je ne me lasse pas. En forêt, si l'on est un peu curieux, on ne peut pas s'ennuyer ! Et un jour, je me suis dit : pourquoi ne pas avoir une forêt à moi ? Je pourrais y aller souvent, l'aménager, y initier une dynamique,...

**Vous avez souhaité faire un placement en vous faisant plaisir ?**

On l'a vu ces dernières années, la crise économique ne nous engage plus à déposer en confiance notre argent à la banque ! Mark Twain disait "Achetez du terrain, on n'en fabrique plus !" La forêt est une valeur sûre qui bénéficie -pour le moment !- d'une fiscalité relativement favorable sur le plan de la transmission patrimoniale. Dans la période incertaine que nous traversons, même lorsque le prix des bois baisse, le prix des forêts continue à augmenter. C'est significatif.



# Technique

## Installation des plantations : le maître mot, c'est prévoir !

Dans le précédent numéro de FLOREAL, nous vous avons proposé une réflexion sur les densités de plantation. Une fois le choix du nombre de plants par hectare arrêté, il reste cependant à décider la manière de disposer les plants sur la parcelle. Ce choix revêt une importance toute particulière car il conditionne la réalisation des opérations sylvicoles à venir.

### A densité égale, des solutions multiples

En carré, en rectangle, en quinconce et par plateaux, les possibilités de répartition des plants sur une parcelle sont nombreuses. Les schémas suivants permettent de visualiser les techniques les plus couramment mises en œuvre.

TYPES DE STRUCTURE DES PLANTATIONS	
	<p><b>Disposition en carré</b></p> <p>La distance est la même entre les plants dans la ligne (<math>e</math> = espacement) et entre les lignes (<math>E</math> = écartement).</p> <p>Les sujets occupent les 4 coins d'un carré.</p> <p>La densité de plants à l'hectare se calcule aisément :</p> <p><math>N / \text{ha} = 10.000/e^2</math></p>
	<p><b>Disposition en rectangle</b></p> <p>La distance entre les plants (<math>e</math>) dans la ligne et entre les lignes (<math>E</math>) est différente.</p> <p>Souvent l'écartement des alignements est plus grand que l'espacement des sujets dans la ligne. Les sujets occupent ici les 4 coins d'un rectangle.</p> <p>La densité de plants à l'hectare est :</p> <p><math>N / \text{ha} = 10.000/(e \times E)</math></p>
	<p><b>Disposition en quinconce</b></p> <p>Il y a quinconce lorsque, dans deux alignements contigus, les plants sont décalés d'une demi-longueur (<math>e/2</math>) et disposés en triangle sur 3 alignements.</p> <p>La densité de plants à l'hectare est :</p> <p><math>N / \text{ha} = 10.000/0,866 e^2</math></p>

Schéma issu du Guide technique pour des travaux forestiers de qualité - Ministère de la Région Wallonne - Pascal Balleux (CDAF) et Philippe Van Lerberghe (IDF-CNPF)

Dans la pratique, les plantations en quinconce, qui permettent une optimisation de la répartition des plants (houppiers et parties racinaires), sont surtout utilisées pour le peuplier. Dans la majorité des autres cas, le propriétaire décide un écartement entre lignes et un écartement entre plants, et les ouvriers réalisent la plantation sans forcément dessiner un carré ou un rectangle parfait, l'important étant de respecter l'alignement pour pouvoir retrouver les plants dans la végétation.

Le tableau ci-après permet de déterminer, pour quelques densités classiques, les écartements respectifs entre lignes et entre plants.

Espacement sur la ligne en fonction de la largeur de l'interligne pour atteindre une densité donnée (de Champs - 1997)											
Largeur interligne	Nbre plants/ha										
	600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600
3 mètres	5,56	4,76	4,17	3,7	3,33	3,03	2,78	2,56	2,38	2,22	2,08
4,5 mètres	3,70	3,17	2,78	2,47	2,22	2,02	1,85	1,71	1,59	1,48	1,39

Exemple en grisé : pour une densité de 1.300 plants/ha et un écartement entre lignes de 3 mètres, les plants devront être espacés de 2,56 mètres sur la ligne.

### Comment choisir un écartement entre lignes et un sens de plantation ?

Le choix de l'écartement entre lignes est avant tout conditionné par les entretiens et les exploitations futurs. Si l'on envisage des dégagements mécanisés, l'écartement doit être supérieur à 3 m, voire 3,5 m, de façon à permettre le passage du tracteur et du gyrobroyeur sans causer de dommage aux plants, tout en conservant un gainage naturel à leur pied. Evidemment pour obtenir une densité suffisante, on pourra être amené à resserrer la distance entre plants. Par exemple, pour une même densité de 1.600 plants par ha on peut retenir un écartement de 3 mètres entre lignes et 2,08 mètres entre plants [ $10.000/(3 \times 2,08) = 1.602$ ], ou 2,6 mètres entre lignes et 2,40 m entre plants [ $10.000/(2,6 \times 2,4) = 1.602$ ]. En cas de dégagement mécanisé, la première solution est préférable.

L'orientation des lignes est également à réfléchir soigneusement. En montagne, on implante les lignes dans le sens de la plus grande pente pour des raisons évidentes de circulation des engins. En plaine, c'est la forme de la parcelle et surtout la présence des chemins qui orienteront la décision. En effet, on privilégiera les lignes les plus longues possibles, mais surtout un débouché logique sur les chemins (cf. schéma).

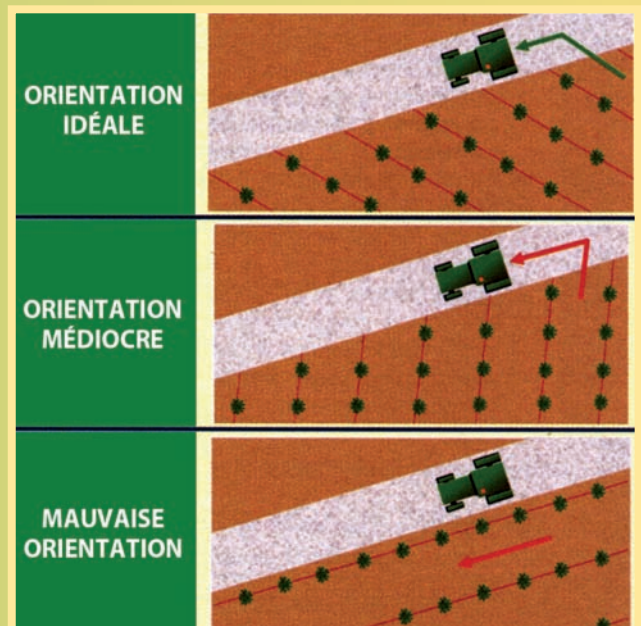


Schéma issu du Guide technique pour des travaux forestiers de qualité - Ministère de la Région Wallonne - Pascal Balleux (CDAF) et Philippe Van Lerberghe (IDF-CNPF)

La présence de ruisseaux, fossés et autres obstacles linéaires est déterminante. Il faut éviter d'avoir à les traverser constamment.

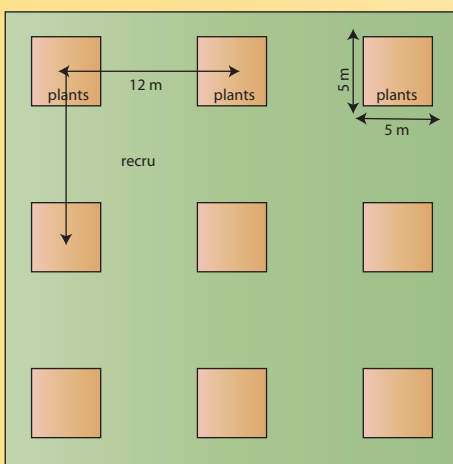
Enfin, inutile de planter à proximité des peuplements adultes, ils apporteraient trop d'ombrage. Ne pas aller non plus jusqu'au bout de la parcelle, les tracteurs écraseraient les jeunes plants en manoeuvrant. Si la parcelle est assez grande, la préservation de "tournières" sur quelques mètres en bout de ligne permet de pallier cet inconvénient.

### La technique des placeaux : une autre approche de la plantation pour les feuillus

Les adeptes des très fortes densités ont, quant à eux, développé la technique des placeaux. L'idée est de concentrer les plants sur des petites zones afin de créer le plus rapidement possible une compétition entre les jeunes sujets, dans le but de favoriser la formation d'une bille de pied.

Ainsi, au lieu d'introduire les plants de façon homogène sur l'ensemble de la parcelle, on installe les plants à très forte densité sur de petites zones : 20 à 30 plants sur 20 à 30 m<sup>2</sup> (1 plant/m<sup>2</sup>) et ±70 placeaux par ha (soit 1.400 à 2.100 plants/ha), le reste de l'espace étant occupé par le recrû naturel.

Au final, la quantité de plants installés sera aussi forte qu'avec la méthode des lignes, mais répartie totalement différemment. Outre la mise en concurrence plus rapide des plants, cette technique a l'avantage de concentrer les travaux sur des surfaces plus réduites.



#### Dispositif de plantation par placeaux

L'objectif est d'obtenir à terme, un arbre d'avenir par placeau. En l'absence de recrû, les adeptes de la méthode recommandent la plantation autour de l'îlot, d'essences dites ombrageantes comme le hêtre, le tilleul et le charme. Une variante de cette technique, appelée plantation "par nids", reprend les mêmes principes avec des placeaux plus petits et une densité au sein de ces derniers encore plus forte (îlots de 25 plants, avec 25 à 50 cm entre les plants)

#### L'enrichissement : à utiliser lorsque le recrû est abondant

Quand Dame Nature s'est montrée fort généreuse et offre un recrû de qualité au sylviculteur, la technique de l'enrichissement peut se révéler un choix judicieux. Elle consiste à installer des plants à basse densité dans une matrice de recrû ou de régénération.

L'objectif recherché peut être la diversification grâce à l'introduction d'essences non présentes, soit pour des raisons économiques (feuillus précieux), ou écologiques, mais aussi pour des raisons génétiques (introduction d'autres origines d'une essence déjà représentée).

On peut aussi avoir recours à cette solution pour "assurer" l'avenir, par exemple, si l'on n'est pas certain que le recrû comporte des tiges de qualité en nombre suffisant.

En général, on retient un espacement assez large entre rangs, de l'ordre de 7 à 10-12 mètres, les plants étant espacés de 5 à 7 mètres sur la ligne, pour une densité qui avoisine les 200 tiges par ha. Cette option requiert toutefois un suivi individuel des plants plus fin que les plantations en plein ou par placeaux.

#### Au moment de décider

Tout comme pour les densités, la bonne nouvelle, c'est que les voies sont nombreuses pour parvenir à constituer un peuplement. La mauvaise est aussi que les voies sont multiples et qu'il faut faire un choix pas toujours très évident.

C'est le moment de rappeler que les décisions doivent être prises en fonction de la situation de terrain et des possibilités/souhaits des propriétaires et surtout, qu'une fois le choix arrêté, il faut suivre l'itinéraire retenu avec constance et mettre en œuvre les travaux correspondants, sous peine de voir les investissements consentis dilapidés.

Cyril Vitu - CRPF



Photo : Maren Baumeister - CRPF



# Autour de nous

## Dominique Jacquin agriculteur, bientôt agriculteur et forestier

*Dominique Jacquin, 55 ans, agriculteur à Méné-sur-Saulx, petit village du Sud de la Meuse, a repris l'exploitation familiale, il y a quelques années maintenant. Propriétaire forestier "malgré lui", il nous livre aujourd'hui les raisons qui le poussent à vouloir s'investir en forêt.*

**M. Jacquin, vous êtes un propriétaire foncier important. Quelle surface agricole et forestière possédez-vous ?**

**De quelle origine sont vos parcelles de bois ?**

Je possède environ 100 hectares de terre agricole (SAU) sur la commune de Méné-sur-Saulx et environ 14 hectares de surface forestière. La plupart de mes parcelles forestières a été acquise en même temps que les terrains agricoles. Je n'ai pratiquement aucune parcelle venant d'un héritage. Les gens vendaient un lot de terre agricole dans lequel étaient incluses une ou plusieurs petites parcelles de bois. J'ai donc accumulé ces bois au fil des années, en rachetant des terrains agricoles.

**Que représentait jusqu'à présent la forêt pour vous ?**

C'était avant tout un intérêt lié à mon travail. Mes parcelles forestières qui se trouvent en bordure de champs sont un atout pour mes bêtes, puisqu'elles leur apportent une sorte de "bien-être", un bon abri contre trop de soleil ou trop de pluie. Comme je me chauffe au bois, je faisais également un peu de bois de chauffage dans certaines de mes parcelles, et comme je possédais quelques acacias, la fabrication de piquets était une évidence pour moi... De plus, avoir un patrimoine foncier est aussi important à mes yeux. La forêt est davantage un plaisir qu'une source de revenus.

**Qu'en est-il désormais ?**

Voilà seulement quelques années que je commence à m'y intéresser plus sérieusement. Je fais partie de la commission bois dans le Conseil communal. Aller sur le terrain avec le garde ONF pour qu'il nous explique quelques notions de sylviculture a été le déclic pour moi. De plus, une réunion d'information organisée par le CRPF sur les Plans de Développement de Massif a eu lieu il y a maintenant 1 an ; elle m'a sensibilisé à tous ces problèmes de morcellement et d'exploitation des bois.



**Que représente la "gestion forestière" ?**

Avant tout, il s'agit de maintenir la biodiversité dans nos forêts, que ce soit au niveau des essences forestières ou du gibier. Après la tempête, on a vu beaucoup de personnes qui avaient tout misé sur le chêne, et tout s'est retrouvé par terre du jour au lendemain. Nous avons la chance d'avoir des sols très fertiles, il faut en profiter. "Parenthèse à part", je suis également très attaché à la réintroduction de bocages sur nos terrains agricoles. Le remembrement est en cours sur notre commune. Une fois terminé, je pense qu'il faudra qu'on réfléchisse sérieusement à cela...

**Comment voyez-vous l'avenir de vos forêts ?**

Comme je vous l'ai dit auparavant, je ne m'intéressais pas plus que ça aux parcelles, si ce n'est pour effectuer quelques coupes de bois de chauffage et des piquets d'acacias. J'ai pris conscience de l'importance d'avoir des parcelles plus grandes et de la notion de gestion. Un regroupement de parcelles par le biais d'achats ou d'échanges me permettra de mieux exploiter et mieux gérer mes forêts. Le "regroupement foncier" est le départ d'une gestion efficace de la forêt.

Mon objectif, à l'avenir, est de profiter de l'action de PDM (Plan de Développement de Massif) qui a été mise en place par le CRPF et de travailler avec vous, puisque vous en êtes le technicien, afin de regrouper la plupart de mes parcelles. Certains échanges et achats ont été réalisés, d'autres sont actuellement en cours. Et il y en aura encore d'autres à venir.

Avant cette opération, je possédais 14 ha de forêts, avec seulement 2 îlots de plus de 1 ha (1 ha 15 et 1 ha 75). A court terme, j'ai bon espoir que la majorité de ma surface forestière se place dans des unités de gestion de plus de 1 ha.

Après je pourrai envisager de programmer coupes et travaux nécessaires sur les parcelles regroupées.

Interview réalisée par Jérémy Schneider - technicien PDMCRPF

### Agriculteurs et forestiers occupent l'espace rural. Mais qu'en est-il des forêts possédées par les agriculteurs ?

En France, le Recensement Général Agricole, effectué tous les dix ans, indique une baisse régulière des surfaces des forêts possédées par les agriculteurs. Le dernier en date indique que moins de 10 % des surfaces considérées appartiennent à des agriculteurs.

En Lorraine-Alsace, on ne connaît pas les chiffres ; on sait bien que la plupart des agriculteurs possède des bois, sans qu'au total cela représente une surface importante. Il n'empêche, il est intéressant de mener des actions de vulgarisation spécifiques : les agriculteurs intègrent vite la notion de producteur, de filière, la nécessité d'une organisation entre amont et utilisateurs, notions que n'ont pas toujours spontanément les propriétaires forestiers. Dans les Plans de Développement de Massif du Lunévillois ou du Pays Barrois, les agriculteurs portent de l'intérêt aux enjeux forestiers, l'amélioration du foncier, la programmation des coupes et des travaux... Un courrier de sensibilisation est actuellement en cours d'envoi auprès des 360 agriculteurs recensés en Meuse possédant plus de 4 hectares. Cette initiative provient conjointement du Syndicat Forestiers Privés de Meuse, du C.R.P.F. et de la Chambre Départementale d'Agriculture, et nous saurons en tirer les bons enseignements !







# Parole aux Syndicats

## Les syndicats de forestiers privés : Adhérer est une nécessité ! Pourquoi ?

*Les syndicats de forestiers privés regroupent en Lorraine Alsace près de 3.000 adhérents pour 84.000 ha.*

*C'est plus d'un quart des surfaces de forêt privée, mais moins de 2 % des propriétaires. Or nous vous défendons tous sans exception : propriétaires de petite ou grande surface, propriétaires de forêts de feuillus ou résineux, gérants de forêts en futaie régulière ou irrégulière...*

*Je trouve qu'il n'est pas juste que certains payent et que beaucoup d'autres en profitent...*

Et pourtant, aujourd'hui, grande est la tentation de réglementer et de reléguer au second plan la production et la récolte du bois dans nos forêts, et ceci dans des espaces de plus en plus vastes. Les décideurs (gouvernements successifs, parlementaires, préfets,...), le monde écologiste et les chasseurs revendiquent un droit de regard sur notre activité en forêt. Les projets touchant de près ou de loin la forêt se multiplient, telle l'assimilation des forêts dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à des espaces naturels sans référence à l'activité forestière, eux-mêmes encadrés par des schémas de cohérence territoriale à l'origine de nouvelles contraintes, ou encore la mise en place de règlements dans des espaces forestiers à protéger appelés trames vertes, ou Natura 2000...

Pour 2013, on nous annonce une nouvelle loi agricole et forestière...

Enfin, allons-nous accepter demain de plus en plus de contraintes sans toucher un seul centime de la taxe carbone alors que les forestiers privés, par leur sylviculture, sont les premiers à séquestrer le carbone dans leur forêt ?

Aujourd'hui, adhérer devient donc une nécessité qui a un coût. Savez-vous que notre Fédération nationale compte aujourd'hui 7 salariés, dont un directeur et 4 spécialistes, qui travaillent en amont les projets de loi nous concernant, qui écrivent dans notre journal Forêts de France, où vous trouverez une mine de renseignements utiles. Notre Fédération dispose également d'un service juridique et économique prêt à répondre aux questions les plus pointues.

Quatre autres bonnes raisons pour adhérer :

### **Disposer d'une couverture responsabilité civile**

Si une branche ou un arbre tombe, vous êtes responsable des dégâts occasionnés et vous devez payer les dommages causés. Si vous êtes un de nos adhérents ayant souscrit au contrat collectif, ce sera l'assurance qui prendra en charge le sinistre.

### **Bénéficier d'un accès privilégié à l'information**

Votre adhésion vous offre l'accès au site internet de la Forêt Privée Française. Vous pourrez être destinataire de lettres d'information nationale et locale, télécharger des modèles de déclarations administratives, accéder à la documentation, recevoir à titre d'essai 3 mois d'abonnement gratuit à Forêts de France.

### **Etre soutenu en cas de litige**

En Alsace, aujourd'hui, trois procédures juridiques sont en cours. Le syndicat, en plus d'apporter son expertise juridique, suit ces affaires en liaison avec les adhérents concernés et ses avocats.

### **Et dans nos esprits, d'autres projets à l'étude...**

Notamment pour l'Alsace, la mise en place d'une carte d'adhérent ouvrant droit à des réductions auprès de certains fournisseurs de plants et autres matériels forestiers (tronceuse, petit matériel, peinture,...).

### **Le tout pour un prix plus que modique...**

Que représente la cotisation alsacienne de 1,59 €/ha/an, assurance responsabilité civile incluse, par rapport aux coûts d'un avocat ou d'un spécialiste juridique, alors que vous trouverez chez nous, en adhérant, une bonne partie des réponses à vos questions ?

Vincent Ott, Président du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace

### **Contacts pour adhérer à nos syndicats**

**Alsace** : 03.88.19.55.50 ou [syndicat-alsace@foretpriveefrancaise.com](mailto:syndicat-alsace@foretpriveefrancaise.com)  
**Meurthe et Moselle** : 03.83.90.10.70 ou [syndicat-54@foretpriveefrancaise.com](mailto:syndicat-54@foretpriveefrancaise.com)  
**Meuse** : 03.83.90.10.70 ou [sylvobois@foretpriveefrancaise.com](mailto:sylvobois@foretpriveefrancaise.com)  
**Moselle** : 03.87.66.01.32 ou [Isabelle.ROBILLARD@moselle.chambagri.fr](mailto:Isabelle.ROBILLARD@moselle.chambagri.fr)  
**Vosges** : 06 07 50 10 33 ou [contactforestier@laposte.net](mailto:contactforestier@laposte.net)



# Arbre au vent

C'est bien un "tétraguide",  
mais il est unique...

*Il y a eu les guides pour le choix des essences, ceux sur la sylviculture, ceux sur la biodiversité... et depuis cet automne, un nouveau guide a fait son apparition... Comment mener une sylviculture de production tout en préservant l'habitat naturel du Grand Tétrás ? C'est le pari, un peu fou, que se sont fixés les gestionnaires et les associations de protection de la nature du massif vosgien, accompagnés financièrement par l'Europe et la Région Lorraine dans le cadre d'un programme Life+.*

Depuis de nombreuses années déjà, la situation du Grand Tétrás dans le massif des Hautes-Vosges a fait couler beaucoup d'encre : réunions, colloques, motion, et même création de réserves naturelles, moratoire sur les coupes et travaux,... Rien n'y a fait, la population de coqs et de poules a chuté de 200 couples dans les années 1970, à moins de 100 aujourd'hui. A qui la faute ? La réponse n'est pas aussi simple et comme toujours, dépend de la conjonction de plusieurs facteurs.

Le rajeunissement des forêts, combiné au développement de la mécanisation forestière a, dans les années 1970, beaucoup fragilisé les populations du coq de Bruyère. Depuis, l'énorme attrait des points culminants des Vosges pour le public et l'explosion des sports de plein air expliquent la baisse constante des effectifs. Enfin, l'excès du gibier en forêt (sanglier et cerf) vient de surcroît passablement compliquer la survie des jeunes poussins.

Dans ce monde de bruits (brutes !), quel est le devenir de nos Tétrás, espèce emblématique du massif vosgien ?

Sous la pression des associations naturalistes, plusieurs axes d'amélioration de la gestion forestière ont été identifiés durant les années 1980. Ainsi, depuis plusieurs années, l'Office National des Forêts applique la Directive Tétrás dans certains secteurs sensibles de forêts domaniales. En effet, l'amélioration ou le maintien de l'habitat forestier du Grand Tétrás profite également à une multitude d'autres espèces : pics forestiers, chouettes, chauves-souris,... Les spécialistes qualifient cet oiseau, d'espèce parapluie.

La mise en place du réseau Natura 2000 sur les Hautes-Vosges, en particulier la Zone de Protection Spéciale sur presque 50.000 ha, a permis de fédérer, non sans difficulté d'ailleurs, les acteurs du monde rural autour de la préservation de l'espèce.

C'est dans cet esprit de collaboration que les gestionnaires, avec l'appui scientifique du Groupe Tétrás Vosges, ont conçu le nouveau guide "Des forêts pour le Grand Tétrás - Guide de sylviculture". Ce document, richement illustré, s'articule en 4 grandes parties.

### 1. La description de l'espèce et de son habitat de prédilection dans les Vosges

Cette partie est riche d'informations pour bien saisir les enjeux de préservation de l'oiseau.

### 2. Les recommandations générales de gestion forestière

L'accent a été tout particulièrement mis sur l'intérêt de garder certains arbres dits "arbres habitats", de moindre qualité économique, mais porteurs de cavités... Cette partie a suscité de longs débats au sein du groupe de travail, tant sur le nombre de ce type d'arbres à préserver sur la parcelle, que sur les peuplements objectifs à obtenir pour satisfaire les exigences biologiques du Grand Tétrás. Un point très délicat, celui de défendre l'idée de poursuivre une sylviculture de production dans les zones de présence de l'oiseau, mais également dans celles où il est absent depuis bien longtemps.

### 3. La méthodologie de description des peuplements et les orientations sylvicoles proposées

C'est le corps du document.

Différentes options sont proposées au regard de la présence de l'espèce. Niveau, façon et rythme de prélèvement, maintien de certains secteurs hors de toute intervention sylvicole, conservation des gros et très gros bois, respect d'un volume par hectare à éviter de dépasser, sont autant de recommandations proposées pour améliorer ou préserver la qualité de l'habitat forestier pour le Tétrás.

### 4. Des fiches thématiques

Elles font un zoom sur des éléments figurant dans le guide : que sont un arbre habitat, la non-intervention en coupe, les trouées et couloirs d'envol et enfin, l'inventaire des mesures sylvicoles liées au déséquilibre forêt-gibier ?

Dans le contexte actuel sur le massif vosgien, les auteurs ont convenu que toutes les opérations ou stratégies sylvicoles en faveur du Grand Tétrás n'ont de sens que si la grande faune sauvage reste à un niveau de densité correct. En effet, le sanglier est un prédateur des œufs et le cerf consomme de la myrtille.

Or, la poule niche à terre. Il lui faut donc protection et tranquillité. Une myrtille tondue à moins de 20 cm ne joue plus son rôle de protection. Alors, Messieurs les chasseurs, à vos fusils !

Afin de rendre ce guide opérationnel, et pour que les équipes techniques se l'approprient, une formation spécifique a débuté en Lorraine cette année. Un exercice de martelage fictif réalisé sur 3 placettes distinctes permet d'illustrer toutes les notions qui sont décrites dans le document.

Le CRPF de Lorraine-Alsace organisera en 2013 une journée de formation pour les propriétaires dans le cadre du programme Rencontres-Nous.

Le document, quant à lui, sera mis en ligne sur le site du CRPF de Lorraine-Alsace. Contact à la Région Lorraine : Marie-Claire Gomez (Marie-Claire.GOMEZ@lorraine.eu).

Stéphane Asaël - CRPF





# au coin du bois

## Le châtaignier, une sylviculture pour de nouveaux débouchés

*"Pas d'écoulement des bois = sylviculture non aboutie". Telle pourrait être la devise du forestier. Mais voilà, comment faire lorsqu'il n'existe pas de valorisation économique possible pour des produits de petites dimensions ? Des perspectives sont en cours d'étude pour le châtaignier en Alsace.*

Même si l'Alsace n'est pas une grande région castanéicole, le châtaignier représente au moins 2.500 ha (source SERTIT). Situé principalement en forêt privée, sur les premières pentes vosgiennes, il a longtemps été cantonné à la production de piquets de parc ou de vigne, ou encore à celle de bois de chauffage. Dans la plupart des autres régions, Périgord-Limousin, Cévennes, Corse, Bretagne, il trouve de nombreuses autres utilisations : parquet, charpente, mobilier,... Seulement, modernisation oblige, les piquets sont en galvanisé, le chauffage "devient central" et les châtaigneraies tombent peu à peu en désuétude. Heureusement, de nouveaux débouchés pointent le bout de leur nez.

En raison d'une histoire commune et de conditions écologiques similaires, les châtaigneraies alsaciennes ont leur double en Rhénanie-Palatinat.

De ceux-ci, il est nécessaire de déduire les frais d'exploitation, variables selon les conditions plus ou moins délicates de chantier (accès, pente, type de produits,...).

	Produit	Utilisation	Prix (bord de route)
Perches et petits bois	Piquet	Piquet de parc	50 €/m <sup>3</sup>
Perches et petits bois	Petite grume	Bois paravalanche	60 €/ m <sup>3</sup>
Petits bois	Grumes	Charpente	80 €/ m <sup>3</sup>
Bois moyens et gros bois	Grumes	Ebéniserie	100 €/ m <sup>3</sup>

Afin de présenter ces nouvelles perspectives, deux réunions d'information ont été organisées en 2012, l'une dans le Bas-Rhin, l'autre dans le Haut-Rhin. Les consignes ont été claires : dynamisme et réactivité pour le châtaignier ! C'est une essence de lumière à croissance très rapide, notamment dans le jeune âge. La production de bois d'œuvre n'est pas toujours possible. Elle reste tributaire de la richesse chimique de la station et de l'alimentation en eau. En revanche, lorsque ces conditions sont réunies, il ne faut pas hésiter à intervenir dès le jeune âge (entre 8 et 12 ans)



Photo : Thierry Bouchheid - CRPF

On les retrouve également dans le Bade-Wurtemberg, principalement dans la région d'Oberkirch. Récemment, les forestiers allemands ont orienté la sylviculture de cette essence vers la production de bois d'œuvre de qualité.

Dans le cadre d'une étude européenne intitulée "Le châtaignier dans le Rhin supérieur, une essence rassemblant hommes cultures et paysages", financée par le FEADER et la Région Alsace en partenariat avec les organismes de la Forêt Privée (Groupements de développement Forêts-Services 68, Bois et Forêts 67, Coopérative Cosylval, CRPF de Lorraine-Alsace), des réalisations récentes démontrent la possibilité de valoriser cette essence en billon et petite grume.

Des chantiers tests ont été effectués, avec des gammes de prix définies en fonction des types de produits. Attention, les prix sont fournis bord de route !

en détourage énergique, complété si besoin par un élagage sur les quelques 100 à 120 tiges que l'on aura désignées. La production de bois d'œuvre ne tolère pas les retards d'éclaircie trop importants, même au risque d'augmenter la proportion de roulure dans le peuplement. La description de différents itinéraires sylvicoles s'est concrétisée par des exercices pratiques effectués sur des placettes tests. L'objectif : la désignation des arbres d'avenir, la sélection des arbres co-dominants à couper, la détermination des densités finales des arbres de place et des arbres à exploiter... Les organisateurs ont également présenté les maladies du châtaignier, généralement dues à des champignons, qu'il s'agisse du chancre, le plus présent en Alsace, du coryneum, ou de la maladie de l'encre, qui nous épargne encore. Mais pour combien de temps ?

Le châtaignier, longtemps relégué comme une essence avec peu de débouchés, pourrait devenir recherché et ce, pour différentes classes d'âge.

La roulure est le défaut structurel du bois de châtaignier le plus préjudiciable et le plus fréquent. Ce défaut correspond au décollement entre deux cerne sur une longueur et une profondeur variables. Elle peut avoir deux origines distinctes :

- × une origine traumatique (chancre, gélivure, nœud, blessure, pourriture),
- × une origine mécanique liée à différents types de contraintes (croissance, séchage, traction ou flexion).





# e feuilles en aiguilles

## Sapins de Noël : du "naturel" à 85 %

Les 93 producteurs de l'Association française de sapin de Noël naturel (AFSNN) souhaitent, cette année encore, défendre et promouvoir leur production agricole raisonnée. En 2011, le marché a enregistré un chiffre d'affaires de 137 millions d'€ (+ 11 % par rapport à 2010). 5,5 millions de sapins naturels ont été achetés à un prix moyen de 24,70 €/l'unité, d'après l'étude réalisée par TNS SOFRES.

Deux variétés se répartissent les ventes, le nordmann avec 70 % et l'épicéa avec 30 %.

En 2011, 23 % des foyers français ont acheté un sapin, 85 % ont préféré un sapin naturel.

## Un décret sur la qualification du gestionnaire forestier professionnel

Le qualificatif de gestionnaire forestier *professionnel* atteste le niveau de compétence (diplômes et expérience professionnelle) des techniciens forestiers.

Ainsi, le gestionnaire forestier professionnel doit justifier au minimum d'un brevet de technicien supérieur agricole de spécialité "gestion forestière", ou d'une certification professionnelle équivalente. Dans ce cas, sa pratique professionnelle doit être d'au moins trois ans. A défaut de certification professionnelle, la pratique en gestion forestière doit être au moins de sept ans. L'ensemble de ces professionnels fait l'objet d'une inscription sur une liste par le Préfet de Région.

Enfin, pour préserver leur indépendance vis-à-vis des propriétaires, ils ne peuvent acheter directement ou indirectement les biens qu'ils gèrent ou vendent en vertu d'un mandat de gestion.

## Le congrès de l'Union des Coopératives Forestières de France

27 coopératives forestières se sont réunies en congrès à Paris, le 13 septembre dernier sous la bannière de l'UCFF, et ont présenté le bilan de leurs activités ainsi que leurs projets pour "faire de la filière forêt-bois l'une des filières phares du pacte productif du Gouvernement". Elles emploient 900 salariés au service de 115.000 propriétaires, gèrent 2,2 millions d'ha de forêts et mobilisent 7,5 millions de m<sup>3</sup> de bois (chiffres 2011).

## Tableaux de chasse ongulés-cervidés 2011/2012

Ces chiffres sont issus des données fournies par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs et de l'ONCFS.

	attributions	réalisations	taux de réalisation	progression sur 1 an	progression sur 10 ans	progression sur 20 ans
cerf	75.801	53.181	70,2 %	+ 2,6 %	x 1,5	x 3,2
chevreuil	613.300	530.805	86,5 %	+ 1,7 %	x 1,1	x 2,3
sanglier	-	526.709	-	- 4,4 %	x 1,2	x 3,2

A noter pour le chevreuil que :

- × parmi les 10 départements qui ont + de 10.000 chevreuils à leur tableau de chasse, on trouve le Bas-Rhin (16.000), la Moselle (13.120), la Meuse (10.889) et les Vosges (10.233) ;
- × les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Bas-Rhin (3,33), le Haut-Rhin (2,26), la Moselle (2,09), la Haute-Marne (1,85) et la Meurthe-et-Moselle (1,80).

## Utilisation des produits phytopharmaceutiques professionnels : un certificat sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Afin de réduire et de sécuriser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, une nouvelle réglementation a été mise en place. Les utilisateurs professionnels de ces produits devront justifier d'un niveau de formation approprié, de même que les conseillers et les distributeurs. Pour les utilisateurs en exploitation agricole, auxquels sont assimilés les forestiers privés, ce niveau de formation devra être attesté par un certificat à partir du 1/10/2014. FLOREAL reviendra de façon plus approfondie sur ce sujet.

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site [www.crfp.fr](http://www.crfp.fr) !

Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

J  
O  
Y  
E  
U  
S  
S  
E  
S  
F  
Ê  
T  
E  
S



de 11 h à 18 h  
du mardi  
au dimanche,  
ainsi que les  
25 et 26 décembre,  
1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai

## Le musée Würth met la forêt à l'honneur

avec sa dernière exposition "Waldeslust" ou "L'appel de la Forêt". 50 œuvres et 34 dessins sont exposés. Ces peintures sont issues de la collection de Reinhold Würth, chef d'entreprise allemand. Celle-ci comprend 15.000 œuvres.

Robert Longo vous entraînera dans une forêt mystérieuse et angoissante, siège de nos rêves et des contes de notre enfance.

Christo, l'artiste "emballeur", a embaumé et emballé un arbre appartenant à l'entreprise Würth.

David Hockney a peint la forêt de son enfance, avec les doigts sur un Ipad.

Au détour des tableaux, vous rencontrerez aussi Alfred Sisley, Georg Baselitz, Max Ernst, et d'autres encore.

Cette exposition est une invitation à voir et ressentir la forêt différemment.

Au travers de l'œil de tous ces artistes, naît l'émotion, voire le rejet, mais jamais l'indifférence.

Musée Würth - Z.I Ouest - rue Georges Besse à 67150 Erstein  
Tél : +33 (0)3.88.64.74.84

## Il était par monts et par vaux, aujourd'hui il est au four et au moulin...

En attendant le recrutement d'un nouveau directeur au CRPF, c'est Philippe Laden qui assure l'intérim depuis le départ de Jean-Michel Hénon.

## Des changements dans les D.D.T.

### Moselle

Bruno Delabre, précédemment à la DDT 54, est promu responsable du nouveau "Pôle forêt chasse" de la DDT 57, dans le service d'Economie Rurale Agricole et Forestière dirigé par Paul-Henry Dupuy.

Il travaillera, pour la partie forêt, avec Emmanuel Georges.

### Meurthe-et-Moselle

Jean Poirot, ancien technicien DSF, est venu renforcer l'équipe du service forestier de la DDT 54. Il aura en charge les missions régaliennes et plus particulièrement les dossiers défrichements et autorisations de coupes.

 **FLOREAL n° 91**  
édité par le 

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle  
57050 Le Ban Saint-Martin  
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)  
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"  
Site internet Forêt Privée "www.foretpriveefrancaise.com"

Rédactrice en Chef  
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Boucheid

Maquette  
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.L. - Pulnoy (54)  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X  
Numéro tiré à 10.500 exemplaires  
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution  
Imprimé sur papier certifié PEFC  
Labellisé Imprim'Vert



Le bulletin FLOREAL est soutenu financièrement par le FEADER-Mesure 111B